

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3161

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Regualification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3161**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de la séance du 13 février 2012, le Conseil de communauté, par délibération n° 2012-2729, a individualisé une autorisation de programme de 100 000 € pour les études de la requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles à Rillieux la Pape.

Le cœur de Rillieux Village est composé de 2 îlots situés de part et d'autre de la rue Fleury Salignat :

- le Clos Penet à l'est, délimité par la rue du Capitaine Julien, le parc Brosset et la rue de la République,
- Paul Chevallier à l'ouest, entre la rue Capitaine Julien et les résidences OPH.

Plusieurs équipements publics encadrent le parc Brosset, espace vert majeur du Village. Ils sont complétés à l'ouest de la rue Fleury Salignat par le groupe scolaire Paul Chevallier.

Ces équipements présentent des signes de vieillissement engendrant des difficultés de fonctionnement. La Ville de Rillieux la Pape a pour objectif dans son mandat 2008-2014, le renouvellement et le regroupement de ses équipements communaux (groupe scolaire et gymnase) sur le tènement Paul Chevallier.

Afin d'accompagner le programme de restructuration de l'îlot Paul Chevallier, la Communauté urbaine a inscrit dans son plan de mandat 2009-2014 l'opération de requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles, sur les axes politiques "renforcer les centres urbains" et "adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité", P09 - Création, aménagement et entretien de voirie.

Les objectifs pour cette opération sont :

- rue Fleury Salignat (depuis le carrefour avec la rue Capitaine Julien jusqu'au droit de l'école élémentaire) :

. distribuer l'ensemble des équipements communaux à partir d'un espace public le long de la rue Fleury Salignat, qui permettra des usages de stationnements et participera, par son aménagement, à l'amélioration de la sécurité de la circulation aux abords du groupe scolaire,

. redonner une identité plus urbaine à la rue, actuellement très routière,

. permettre la continuité du cheminement modes doux depuis la venelle créée sur l'îlot Chevallier et pour rejoindre le parc Brosset,

- chemin des Nobles :

. permettre l'accès livraison au restaurant scolaire et à la chaufferie bois, positionnés dans l'école maternelle, ainsi qu'aux pompiers et à quelques camions accédant au gymnase via le futur terrain de sports. Le chemin étant traité en impasse, une zone de retournement pour les camions sera nécessaire,

. sécuriser les cheminements en distinguant les différents modes de déplacement,

. créer du stationnement pour l'école maternelle.

L'aménagement proposé est le suivant :

- chemin des Nobles

La coupe type de la voie est d'ouest en est :

- . 6 mètres pour les stationnements en talon,
- . 6 mètres de chaussée 2 x 1 voie, permettant notamment les manœuvres entrée/sortie des véhicules,
- . 2 mètres de trottoir.

Une zone de retournement sera réalisée en limite du chemin des Nobles.

- rue Fleury Salignat

La principale modification apportée à la rue Fleury Salignat est la suppression de l'îlot central, situé actuellement à l'arrivée sur le carrefour avec la rue Capitaine Julien.

Le profil type de la rue est le suivant, depuis le côté pair jusqu'au côté impair de la rue :

- trottoir de 2,5 mètres de large minimum,
- stationnement longitudinal (2 mètres) : 15 places de stationnement créées,
- chaussée à 2 x 1 voie (6 mètres minimum),
- trottoir de 2 mètres minimum et alignement d'arbres dans la continuité de ceux déjà présents sur la rue.

La deuxième proposition forte du projet sur la rue Fleury Salignat est la modification du plateau piétonnier existant. Afin d'accompagner pleinement la création de la venelle pour les modes doux sur l'îlot Chevallier et permettre une future continuation de celle-ci sur le parc Brosset, le plateau sera un véritable prolongement de la venelle et débouchera sur l'actuel cheminement piétons du parc.

Un parking de 45 places sera créé devant le futur gymnase.

Le coût total des travaux de voirie pour la requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles s'élève à 1 450 000 € TTC. Ces travaux seront réalisés par marchés passés par voie d'appel d'offres.

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme correspond au financement des travaux de voirie à prévoir dans le cadre du projet pour un coût total estimé à 1 450 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est estimé à environ 1 550 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement de l'opération de requalification de la rue Fleury Salignat et du chemin des Nobles à Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2694 individualisée le 13 février 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 450 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal réparties selon l'échéancier suivant :

- 1 354 000 € TTC en 2013,
- 96 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 1 550 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.